

Communiqué de presse

DATE ET LIEU : Bruxelles, le 18 janvier 2006

CONTACT : Eddy Schuermans, Partner,
tél. : 02 710 40 04, e-mail : eddy.schuermans@pwc.be

OU Denis Caprasse, Director,
tél. : 02 710 72 16, e-mail : denis.caprasse@pwc.be

OU Saskia Rademakers, Marketing & Communication,
tél. : 02 710 72 48, e-mail: saskia.rademakers@pwc.be

50% des institutions financières belges n'évaluent pas correctement l'importance de la gestion du risque de compliance

Le secteur financier est confronté à une réglementation de plus en plus complexe. Les clients et autres acteurs du secteur exigent une intégrité et un sens des responsabilités accrus de la part des prestataires de services financiers. Cependant le développement de la fonction de compliance au sein des institutions financières est relatif. Faisant suite à une récente étude internationale (« Protecting the brand – The evolving role of the compliance function and the challenges for the next decade»), PricewaterhouseCoopers a procédé à une analyse de la situation en Belgique et a constaté que, sous l'influence de la réglementation croissante, les institutions financières belges ont évolué positivement quant à la mise en place et au fonctionnement de la fonction de compliance. Au niveau international, la pratique belge se situe dans la moyenne. La compliance est la responsabilité de chacun, mais des progrès importants sont nécessaires afin de mettre en œuvre une approche globale et intégrée structurellement dans l'organisation. L'étude de PwC a aussi révélé que l'interaction entre l'autorité de contrôle – la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) – et les responsables de la compliance au sein des institutions financières pouvait être plus proactive dans ce domaine.

PricewaterhouseCoopers a soumis un questionnaire approfondi à 24 responsables de la fonction de compliance au sein d'institutions financières belges (établissements de crédit, compagnies d'assurances et entreprises de bancassurance). Les institutions interrogées formaient un échantillon représentatif du paysage financier belge.

Le rôle de la compliance a gagné en importance ces dernières années suite aux exigences réglementaires en la matière et à la prise de conscience du management. 90% des participants estiment que la compliance est la responsabilité de chacun. Cependant, dans 54% des cas, la politique d'intégrité fait seulement l'objet d'une communication passive via l'intranet et que, dans 21% des cas, il n'y a une carence à ce sujet. Par ailleurs, l'implication des responsables des départements et services opérationnels n'est pas correctement appréhendée afin de prévenir les défaillances de compliance. La gestion du risque de compliance est devenue une priorité absolue, mais son contenu structurel doit être mieux défini.

D'après 62% des responsables de la compliance interrogés, la direction générale considère la fonction de compliance à la fois comme un instrument de contrôle et une manière de promouvoir l'éthique des affaires et une culture de la compliance au sein de l'organisation. Parmi les principaux risques de compliance identifiés, le blanchiment, le financement du terrorisme et la protection de la vie privée sont les plus souvent cités. Les responsables de compliance expriment également leurs craintes quant au fait que la survenance des risques de compliance résulte avant tout de manquements organisationnels internes. A noter que 30% des personnes interrogées ne considèrent pas le délit d'initiés comme un risque significatif, de même le non-respect des règles en matière de transactions sur instruments financiers n'est pas considéré comme un risque majeur. Ceci semble en contradiction avec l'évolution réglementaire en la matière avec d'une part la transposition de la Market Abuse Directive (MAD) et, d'autre part, les changements importants qui résulteront de la mise en œuvre prochaine de la Directive MiFID (Markets in Financial Instruments Directive).

96% des participants confirment avoir adopté ou entendent adopter une approche fondée sur l'analyse des risques dans le déploiement de la fonction de compliance. Toutefois la mise en œuvre semble encore parfois rudimentaire. A titre d'exemple, seulement 11% des institutions consultées ont mis en place des tableaux de bord afin de mesurer la performance de la fonction de compliance.

On notera par ailleurs que 53% des compliance officers estiment que l'organe ultime responsable de la compliance est la direction générale alors qu'il s'agit clairement d'une responsabilité du conseil d'administration ou d'un comité émanant de celui-ci (Comité d'audit, Comité Compliance, ...).

« PwC plaide en faveur d'une nouvelle définition du risque de compliance », déclare Eddy Schuermans, Associé de PricewaterhouseCoopers Enterprise Advisory. « Pour nous, il s'agit du risque de porter préjudice au modèle d'entreprise, à la réputation et à la situation financière de l'organisation suite au non-respect des lois et règlements, des normes internes, ainsi que des attentes des principaux groupes d'intérêt tels que les clients et les travailleurs mais aussi la société en général ».

Quand on analyse en détail les tâches accomplies par la fonction de compliance, on constate que les compliance officers consacrent relativement beaucoup de temps à l'élaboration des politiques et procédures. Seulement 20% de leur temps sont consacrés aux activités de contrôle. L'étude révèle aussi le manque de compliance officers spécialisés dans des domaines particuliers ainsi que le manque d'effectif dont souffrent certaines fonctions de compliance.

La fonction de compliance a des responsabilités communes ou complémentaires avec le département d'audit interne, le département juridique et le département de « risk management ». Cependant, dans 70% des cas, la relation entre ces départements et la fonction de compliance est purement informelle. Les responsabilités et tâches de chacun n'ont pas été établies officiellement. Cette situation peut affecter tant l'indépendance de la fonction de compliance que son efficacité.

L'étude révèle également que l'interaction entre la fonction de compliance et les départements et services opérationnels doit être améliorée de manière significative. Le compliance officer est considéré tant comme un « agent de police » qu'un conseiller privilégié. Toutefois les départements ne perçoivent pas la relation avec la fonction de compliance comme étant fondée sur la confiance, la coopération et le soutien, ce qu'elle devrait idéalement être. De plus, pour 62% des participants, la fonction de compliance se consacre surtout à des tâches de sensibilisation du personnel à l'éthique des affaires et moins aux aspects de changement nécessaire afin de mettre en œuvre une organisation correspondant aux valeurs de l'entreprise.

Denis Caprasse, Directeur responsable du secteur financier chez PricewaterhouseCoopers, Entreprise Advisory déclare : « *En Belgique, nous sommes sur la bonne voie en matière de compliance, mais il est clair que les programmes de compliance doivent être plus solidement étayés et les contrôles doivent également être plus développés. Ces derniers, quand ils existent, portent sur le respect de certaines réglementations et peu sur le respect de règles internes en matière d'éthique ou des codes de bonne conduite. Les responsabilités du Compliance Officers doivent être clairement définies de même que l'interaction entre la fonction de compliance et les autres fonctions de gestion des risques et de contrôle. Le compliance officer doit trouver le bon équilibre entre son rôle de « policier » et son rôle de « conseiller » et être un interlocuteur de l'autorité de contrôle.* »

Lorsqu'une institution financière adopte une approche structurelle globale en matière de gestion du risque de compliance, la technologie joue un rôle non négligeable. Or, Il ressort de l'étude que la technologie est surtout utilisée afin de détecter et rapporter les transactions suspectes, de répondre aux exigences en matière d'identification des clients et pour rationaliser l'archivage des documents. La technologie est peu utilisée dans la gestion de la fonction. Par ailleurs, l'étude révèle que le personnel IT n'appréhende pas correctement les exigences en matière de compliance.

Selon plus de 20% des personnes interrogées, la fonction de compliance n'est pas responsable du contrôle. Mais qui l'est alors ? A cet égard, un besoin de clarté quant aux différents niveaux de contrôle et des responsabilités qui en découlent est manifeste. 47% des participants estiment, assez étonnamment, que les défaillances en matière de compliance doivent être corrigées par le responsable de la compliance et non par le responsable opérationnel du département ou service incriminé.

Dans 90% des cas, la compliance est chargée du suivi de l'évolution réglementaire et de son impact potentiel sur les activités de l'entreprise. Mais il revient aussi à la fonction d'influencer et d'interpeller les instances réglementaires. Ce rôle n'est pratiquement pas rempli aujourd'hui.

Denis Caprasse conclut : « *Un compliance officer doit pouvoir exercer correctement sa fonction, il doit donc disposer de moyens suffisants tant humains que technologiques. Les conseils d'administration et comités de direction doivent avoir conscience du danger et des coûts de la non-compliance. Si nous prenons en compte les sanctions, les litiges, les atteintes à la réputation de l'entreprise, etc., la valeur ajoutée de la compliance est manifeste* »

A propose de PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers (www.pwc.com) offre à une clientèle publique et privée des services de certification de comptes, de fiscalité et de consultance axés tant sur le secteur privé que sur le secteur public. Plus de 130 000 personnes réparties dans 148 pays y mettent en commun leurs points de vue, leur expérience et leurs solutions, en collaboration avec le client. Cette approche, signifiée dans le terme «*connectedthinking*», favorise la confiance du public et apporte de la valeur ajoutée au client et à tous les acteurs avec qui le client est en relation d'affaires

“PricewaterhouseCoopers” fait référence au réseau de firmes membres de PricewaterhouseCoopers International Limited, chacune d'entre elles formant une entité légale distincte et indépendante.

Information pour les rédactions :

1. L'étude de PricewaterhouseCoopers sur la compliance, « *Protecting the Brand in Belgium : Stepping up to the compliance challenges of the future* » consiste en une analyse qualitative et quantitative approfondie de la fonction de compliance dans le secteur financier. Les résultats se basent sur la participation de plus de 24 institutions financières en Belgique. Les participants émanent du secteur bancaire (75%), de l'assurance (17%) et de bancassurance (8%).

L'étude aborde de manière détaillée les aspects de stratégie et d'évaluation en matière de compliance, les instruments de mesure et les moyens en vue d'améliorer la fonction de compliance, les contrôles ainsi que le reporting.

2. L'étude « Protecting the brand in Belgium » peut être obtenue :
 - Pour les journalistes : auprès de Liesbeth Driesen de Luna : 02 658 02 93 ou liesbeth@luna.be
 - Pour les autres personnes intéressées : auprès d'Isabelle Jacobs de PwC : 02 710 71 40 ou via e-mail : isabelle.jacobs@pwc.be